



COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du lundi
29 juin 2026 à 19.00 heures à la halle de gymnastique

PRÉSENCES :

Bureau des assemblées	Président	M. [REDACTED]
	Vice-Secrétaire	M. [REDACTED]
Conseil municipal	Maire	M. [REDACTED]
	Vice-Maire	Mme [REDACTED]
	Conseillers municipaux	M. [REDACTED]
		M. [REDACTED]
		M. [REDACTED]
		M. [REDACTED]

L'Assemblée de ce jour a été convoquée par publication dans la Feuille officielle d'avis du District de Courtelary no 20 du vendredi 22 mai 2026, par affichage public et par le site internet de la commune.

Le Président de l'Assemblée municipale informe que pour les besoins du procès-verbal, l'Assemblée est enregistrée. Si, lors de la prise de parole, une personne ne souhaite pas être enregistrée, elle est priée de le dire au moment de sa prise de parole ; l'enregistrement sera interrompu pendant son temps de parole.

SCRUTATEURS :

Mme [REDACTED] (partie gauche de la salle) et M. [REDACTED] (partie droite de la salle) sont nommés à l'unanimité scrutateurs.

M. [REDACTED], Vice-Secrétaire de l'Assemblée et administrateur des finances, est présent dans la salle pour toute la durée de l'Assemblée et n'a pas le droit de vote.

11 ayants droit sont dénombrés dans la partie gauche et 13 ayants droit dans la partie droite, soit au total 24 ayants droit au vote.

Citoyens et citoyennes inscrits : **1232**

Citoyens et citoyennes présents : 24 personnes (*soit 1.95 %*)

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2025
2. Discuter et approuver le crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le remplacement du système de chauffage du bâtiment « Collège 31 » par le raccordement au chauffage à distance avec système hydraulique
3. Discuter et approuver la modification du règlement sur le statut du personnel
4. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation de la crèche
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un camion nacelle pour le corps des Sapeurs-pompiers La Suze
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au remplacement d'un véhicule léger du corps des Sapeurs-pompiers La Suze
7. Divers

En l'absence de demande de modification dans la chronologie des points figurant à l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité par l'Assemblée municipale.

OUVERTURE :

Le Président de l'Assemblée municipale reconnaît l'Assemblée légalement constituée et la déclare ouverte.

1. DISCUTER ET APPROUVER LES COMPTES MUNICIPAUX 2025

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal, pour la présentation des comptes municipaux 2025.

M. [REDACTED] salue l'assemblée municipale et fait la présentation suivante :

Résultat du compte général

Résultat avant amortissement supplémentaire non attribué	CHF	1'902'430.29
Amortissement suppl. non attribué	./.	CHF 1'902'430.29
Résultat du compte général	CHF	0.00

Résultat du budget 2025	./.	CHF 221'198.52
Prélèvement FS fluctuations fiscalité	CHF	350'000.00
Amélioration par rapport au budget	CHF	2'473'628.81

Résultat du compte global CHF 56'215.21

• Compte général	CHF	0.00
• Alimentation en eau	CHF	10'613.69
• Assainissement eaux usées	CHF	23'281.90
• Gestion des déchets	CHF	8'128.28
• Sapeurs-pompiers	CHF	14'191.34

Les principaux investissements de la compétence du législatif :

Construction de la maison de l'enfance	CHF	2'932'639.58
Remplacement véhicule S55	CHF	2'370.55
Réfection pont «Rue des Prés»	CHF	826'277.88
Construction Pavillon	CHF	14'174.35
Aménagement terrain multisports	CHF	5'130.15
Amélioration réseau eau – secteur « Relais »	CHF	186'330.45
Révision PAL	CHF	31'474.40
TOTAL « législatif »	CHF	3'998'397.36

Les principaux investissements de la compétence de l'exécutif :

Les principaux investissements de la compétence 12				
PGA simplifié	CHF	4'280.55		
Plan aménagement ruisseau des Malés	CHF	21'040.15		
./.	subvention cantonale	./.	CHF	50'000.00
Frais étude Pavillon (ex-cabane foot)	CHF	2'702.50		
Rempl. partiel matériel informatique école	CHF	37'120.00		
Pose enrobé « Sur le Pâquier »	CHF	27'988.15		
La Couronne – conduite alimentation fontaine	CHF	25'141.95		
Achat matériel cuisine	CHF	23'051.95		
Remplacement motopompe S62	CHF	22'255.00		
Total «exécutif»	CHF	113'580.25		

TOTAL INVESTISSEMENTS CHF 4'111'977.61

Les principales différences Comparaison comptes 2025/budget 2026

0 – Administration générale

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	824'628.48
Budget 2025	Charges nettes	CHF	851'625.05
Différence	./.	CHF	26'996.57

1 – Ordre et sécurité publique

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	47'264.97
Budget 2025	Charges nettes	CHF	58'922.10
Différence	./.	CHF	11'657.13

2 – Enseignement et formation

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	2'202'665.11
--------------	----------------	-----	--------------

Budget 2025	Charges nettes	CHF	2'277'363.45
Différence		./.	CHF 74'698.34

3 – Culture, sport et loisirs

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	161'738.13
Budget 2025	Charges nettes	CHF	225'072.70
Différence		./.	CHF 63'334.57

4 - Santé

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	2'830.80
Budget 2025	Charges nettes	CHF	6'512.50
Différence		./.	CHF 3'681.70

5 – Sécurité sociale

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	1'855'069.22
Budget 2025	Charges nettes	CHF	2'041'315.00
Différence		./.	CHF 186'245.78

6 - Transports

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	696'709.92
Budget 2025	Charges nettes	CHF	664'970.32
Différence		+	CHF 31'739.60

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Comptes 2025	Charges nettes	CHF	139'078.16
Budget 2025	Charges nettes	CHF	104'057.40
Différence		+	CHF 35'020.76

8 – Economie publique

Comptes 2025	Revenus nets	CHF	67'223.33
Budget 2025	Revenus nets	CHF	50'200.00
Différence		+	CHF 17'023.33

9 – Finances et impôts avant amortissement suppl. et attribution du résultat

Comptes 2025	Revenus nets	CHF	7'765'191.75
Budget 2025	Revenus nets	CHF	6'179'638.52
Différence		+	CHF 1'585'553.23

Impôts

	<i>Comptes 2025</i>	<i>Budget 2025</i>	<i>Différence</i>
Impôts directs, personnes physiques	5'406'442.40	4'896'000.00	513'442.40
Impôts directs, personnes morales	2'635'853.60	1'252'000.00	1'383'853.60
Autres impôts directs	806'750.40	480'000.00	326'750.40
Impôts sur la possession et sur la dépense	9'681.50	11'500.00	./.
TOTAL	8'858'727.90	6'636'500.00	2'222'227.90

Les comptes autofinancés

Alimentation en eau

Chiffre d'affaires	CHF	354'251.60
Excédent de revenus	CHF	10'613.69
Avance au financement spécial (fortune)	CHF	739'787.33
Fonds spécial maintien de la valeur	CHF	792'887.95
Patrimoine administratif	CHF	993'156.35

Assainissement des eaux

Chiffre d'affaires	CHF	461'929.24
Excédent de revenus	CHF	23'281.90
Avance au financement spécial (fortune)	CHF	871'509.28
Fonds spécial maintien de la valeur	CHF	1'497'953.90
Patrimoine administratif	CHF	931'961.90

Gestion des déchets

Chiffre d'affaires	CHF	260'557.15
Excédent de revenus	CHF	8'128.28

Avance au financement spécial (fortune)	CHF	360'952.77
Patrimoine administratif	CHF	12'641.15
<i>Sapeurs-pompiers</i>		
Chiffre d'affaires	CHF	409'153.35
Excédent de revenus	CHF	14'191.34
Avance au financement spécial (fortune)	CHF	513'523.36
Patrimoine administratif	CHF	560'642.69

Bilan

	Augmentations / diminutions	Solde au 31.12.2025
<i>Actif</i>		
Patrimoine financier	./ CHF 553'957.42	CHF 12'091'425.95
Patrimoine administratif	+ CHF 3'168'237.15	CHF 13'854'749.97
<i>Passif</i>		
Capitaux de tiers	+ CHF 601'415.23	CHF 2'381'833.00
Capitaux propres :	+ CHF 2'012'864.50	CHF 23'564'342.92
- Financements spéciaux	+ CHF 56'215.21	CHF 2'485'772.74
- Préfinancements	+ CHF 54'219.00	CHF 10'870'608.98
- Réserves	+ CHF 1'902'430.29	CHF 4'451'969.12
- Excédent au bilan	Inchangé	CHF 5'755'992.08

Les financements spéciaux de droit communal

	Augmentations / Diminutions	Solde au 31.12.2025
Entretien routes et bâtiments de la voirie (fonctionnement)	+ CHF 4'427.05	CHF 179'612.45
Entretien routes et bâtiments de la voirie (investissements)	Inchangé	CHF 978'697.86
Bâtiments Rue des Prés 5 / enfance	./ CHF 137'400.00	CHF 3'297'600.00
Crèche Au P'tit Soleil	Inchangé	CHF 60'910.02
Fluctuations de la fiscalité	Inchangé	CHF 4'000'000.00

Crédits supplémentaires

Les dépassements correspondant à des dépenses liées se montent à CHF 526'328.08. Le Conseil municipal a décidé, dans le cadre de ses compétences, des dépassements pour CHF 139'544.08. L'assemblée municipale ne sera pas amenée à se prononcer pour des crédits supplémentaires.

Que faire du résultat ?

Selon les bases légales en vigueur, étant donné que les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets, un amortissement supplémentaire obligatoire de CHF 1'902'430.29, soit le montant du résultat du compte général, doit être effectué.

En 2026, le solde des amortissements supplémentaires inscrit au bilan sera versé à la fortune car l'obligation de faire des amortissements supplémentaires a été abrogée par le canton. Cela représente une augmentation de la fortune de CHF 4'451'969.12 qui passera à CHF 10'207'961.20.

Conclusions

- Le résultat du compte général montre que l'année 2025 a été très bonne malgré un contexte économique et géopolitique tendu.
- L'excédent de revenus est principalement imputable :
 - à des recettes fiscales qui ont été supérieures aux prévisions budgétaires
 - aux budgets qui ont été bien tenus
 - à quelques projets qui n'ont pas pu être terminés et/ou reportés
- La situation financière de la commune est très saine, tant pour le compte général que pour les comptes autofinancés.
- Le capital propre de la commune est conséquent (CHF 23'564'342.92, dont CHF 10'207'961.20 de fortune).
- Grâce à cette solidité financière, l'avenir peut être envisagé sereinement. Cependant, de grands projets en cours ou à venir engendreront des charges importantes qui pèseront sur les comptes communaux. Par ailleurs, la variabilité des rentrées fiscales impose une gestion toujours prudente et rigoureuse.
- Au vu du résultat financier et de la fortune, le Conseil municipal étudiera la quotité d'impôt à l'occasion de l'élaboration de la planification financière et du budget 2027.

Les comptes ont été approuvés par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 et ont été vérifiés par l'organe de vérification des comptes les 1^{er} et 2 avril 2026 et ont été reconnus conformes aux dispositions légales. Pour pouvoir présenter un tel résultat, M. [REDACTED] tient à remercier le Conseil municipal de la dernière législature ainsi que l'administrateur des finances pour son excellent travail. Le Conseil municipal recommande l'approbation du compte annuel 2025.

M. [REDACTED] demande si les crédits d'engagement pour la réfection du pavillon et l'aménagement d'une place multisports ont déjà été votés.

M. [REDACTED] lui répond que oui mais que les projets sont actuellement bloqués par l'OED. M. [REDACTED] en parlera dans les divers.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit de vote présents approuvent, à l'unanimité, les comptes municipaux 2025.

2. DISCUTER ET APPROUVER LE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 120'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU BÂTIMENT « COLLÈGE 31 » AU LE RACCORDEMENT DU CHAUFFAGE À DISTANCE AVEC SYSTÈME HYDRAULIQUE

La parole est donnée à M. [REDACTED], Conseiller municipal, pour la présentation du crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le remplacement du système de chauffage du bâtiment « Collège 31 » par le raccordement au chauffage à distance avec système hydraulique.

M. [REDACTED] explique que le bâtiment est actuellement chauffé au moyen des radiateurs électriques et que ceux-ci seront prochainement interdits. Une offre a été demandée à l'entreprise Kasantor, entreprise qui fournit des prestations pour la mise en place du chauffage à distance, et celle-ci se monte à CHF 120'000.00.

M. [REDACTED] rappelle le contexte :

- Le bâtiment a été construit en 1830
- L'installation d'un système de chauffage électrique a été réalisée en 1981
- Le canton oblige à abandonner ces systèmes de chauffage au plus tard à fin 2031
- Le chauffage à distance sera mis en service en 2027 et se trouve dans le même bâtiment

En ce qui concerne les coûts, ceux-ci sont les suivants :

Raccordement au chauffage à distance	CHF	21'620.00
Taxes de raccordement	CHF	11'891.00
Remplacement chauffage intérieur	CHF	73'789.00
Frais divers	CHF	12'700.00
TOTAL	CHF	120'000.00

Le Conseil municipal recommande l'approbation du crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le remplacement du système de chauffage du bâtiment « Collège 31 » par le raccordement au chauffage à distance avec système hydraulique

M. [REDACTED] demande ce qu'est un système de chauffage hydraulique.

M. [REDACTED] lui répond que c'est un système dans lequel l'eau circule dans le système de chauffage, avec un mélangeur d'eau chaude et eau froide. C'est le meilleur système pour ce genre de bâtiment ancien.

Mme [REDACTED] s'étonne que, lors de la votation pour le chauffage à distance, il ait été prévu de raccorder en priorité les bâtiments communaux mais que le budget voté ne comprenait pas ces frais de raccordement.

M. [REDACTED] lui confirme que les raccordements n'étaient pas prévus dans le budget.

Mme [REDACTED] pense que certaines personnes ont approuvé ce projet en s'imaginant que ces frais étaient compris. Si par malheur les bâtiments communaux n'étaient pas raccordés, cela pourrait tout remettre en question.

M. [REDACTED] rappelle que le chauffage à distance est géré par une société et que la commune doit payer les taxes au même titre qu'un autre citoyen.

Mme [REDACTED] trouve que si un citoyen souhaitait se raccorder au chauffage à distance, cela était déjà calculé, et non pas au dernier au moment, quand il veut se raccorder.

M. [REDACTED] explique que la mise en place du chauffage à distance a pris du temps et l'exécutif savait qu'il fallait remplacer le système de chauffage du bâtiment « Collège 31 ». Ce projet a été discuté au sein de l'exécutif par le passé. Le collège primaire sera également raccordé au chauffage à distance.

Mme [REDACTED] s'étonne que les coûts n'aient pas été étudiés alors que l'exécutif savait qu'il fallait se raccorder au chauffage à distance pour les bâtiments communaux.

M. [REDACTED] rappelle que la commune n'avait pas de terrain pour construire la centrale de chauffe et que plusieurs emplacements ont été étudiés mais comme l'exécutif ne savait pas si ce projet allait aboutir, aucune offre n'a été demandée à ce moment-là.

Mme [REDACTED] estime qu'un privé gérerait cela différemment car il devrait connaître les coûts plus tôt afin de pouvoir prendre une décision.

M. [REDACTED] explique que le chauffage à distance passe en sous-sol, il s'agit de tubes que l'on doit pousser. Tout dépend de l'endroit où le chauffage à distance est réalisé, on n'aurait pas pu raccorder les bâtiments communaux autrement. Grâce à l'emplacement trouvé, il est maintenant possible de raccorder ce bâtiment ainsi que le bâtiment de l'école primaire. Cet investissement n'est pas fait à la légère.

M. [REDACTED] demande quel est le bâtiment « Collège 31 » et si cela comprend tout le bâtiment scolaire.

M. [REDACTED] lui répond que c'est l'ancien bâtiment où le chantier du chauffage à distance est actuellement réalisé. Pour le bâtiment de l'école primaire, celui-ci sera également connecté à la centrale de chauffe à partir d'avril 2027 mais là les coûts sont moindres car les tuyauteries existent déjà dans ce bâtiment.

Mme [REDACTED] demande, si lors de chaque raccordement de bâtiment, il faudra voter un crédit d'engagement.

M. [REDACTED] lui répond par l'affirmative.

M. [REDACTED] rappelle que jusqu'à CHF 100'000.00, c'est le Conseil municipal qui est compétent pour voter la dépense. Si cela se situe en dessus, c'est l'assemblée municipale qui l'est.

M. [REDACTED] trouve qu'il aurait fallu avoir une estimation du raccordement de tous les bâtiments publics car c'est un projet global ; il estime que cette manière de faire est du saucissonnage.

M. [REDACTED] explique que le complexe communal est raccordé au puits SESTER avec des panneaux solaires thermiques sur le toit, le chauffage à mazout est juste en appoint lorsque c'est nécessaire. Cela fonctionne très bien et il ne sera pas changé. Pour le bâtiment de l'enfance, il est également raccordé au puits du SESTER avec des panneaux photovoltaïques. Là aussi cela fonctionne bien. Pour le bâtiment « Collège 31 », cela dépasse la compétence financière du Conseil municipal alors que pour le complexe scolaire, le coût est de la compétence du Conseil municipal.

M. [REDACTED] explique qu'il n'y a pas de saucissonnage car il faut faire un crédit par bâtiment ; il cite l'exemple de la réfection des ponts où chaque structure est votée séparément car il s'agit de trois projets distincts.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Par vote à main levée, par 23 voix et sans opposition, les ayants droit de vote présents approuvent le crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le remplacement du système de chauffage du bâtiment « Collège 31 » par le raccordement au chauffage à distance avec système hydraulique.

3. DISCUTER ET APPROUVER LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE STATUT DU PERSONNEL

La parole est donnée à M. [REDACTED], Maire, pour la présentation de la modification du règlement relatif aux élections et votations aux urnes.

Ancien :

Principe

Art. 5 ¹ Chaque poste est affecté à une classe de traitement (Annexe I).

² Chaque classe de traitement se compose du traitement de base de 100 pour cent et de 80 échelons de traitement. Au sein d'une classe de traitement, l'évolution par rapport au traitement de base est échelonnée de la manière suivante :

- a) 20 échelons de 1,0 pour cent chacun,
- b) 40 échelons de 0,75 pour cent chacun,
- c) 20 échelons de 0,5 pour cent chacun.

Le traitement de base est précédé de six échelons de départ qui représentent chacun 1,5 pour cent de ce dernier.

Nouveau :

Principe

Art. 5 ¹ Chaque poste est affecté à une classe de traitement (Annexe I).

² Chaque classe de traitement se compose du traitement de base de 100 pour cent et de 75 échelons de traitement. Au sein d'une classe de traitement, l'évolution par rapport au traitement de base est échelonnée de la manière suivante :

- a) 12 échelons de 1.50 pour cent chacun,
- b) 8 échelons de 1.00 pour cent chacun,
- c) 26 échelons de 0.75 pour cent chacun,
- d) 29 échelons de 0.50 pour cent chacun.

M. [REDACTED] explique que le canton de Berne a modifié l'échelle des traitements du personnel. Avec cette modification, le nombre d'échelons de traitement passera de 80 à 75 et les échelons préparatoires sont supprimés. Le but de ce changement est de favoriser le personnel jeune car l'augmentation salariale sera plus rapide en début de carrière. Comme le règlement communal sur le personnel fait mention de cette grille salariale, il y a lieu d'adapter l'article 5 de notre législation. La nouvelle grille salariale se compose de 12 échelons de 1.50 %, 8 échelons de 1.00 %, 26 échelons de 0.75 % et 29 échelons de 0.50 %. Les nouveaux échelons de traitement s'appliqueront à tout le personnel à partir du 1^{er} juillet prochain et le salaire actuel est garanti lors du transfert dans le nouveau système. Le Conseil municipal a approuvé la modification du règlement sur le statut du personnel le 13 avril 2026.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit de vote présents approuvent la modification du règlement sur le statut du personnel à l'unanimité.

4. DISCUTER ET APPROUVER LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA CRÈCHE

La parole est donnée à Mme [REDACTED] Vice-Maire, pour la présentation de la modification du règlement d'organisation de la crèche.

Ancien :

Art. 5 ¹ La commune facture un émolument aux parents pour les heures d'encadrement

² L'émolument pour une journée d'encadrement:

- a) des bébés de zéro à un an est compris entre CHF 130.00 et 300.00
- b) des enfants de plus d'un an est compris entre CHF 100.00 et 220.00

³ Une présence :

- d'une demi-journée d'encadrement sans le repas de midi est facturée à raison de 50% du tarif susmentionné
- d'une demi-journée d'encadrement avec le repas de midi est facturée à raison de 75% du tarif susmentionné

⁴ Un forfait journalier supplémentaire de CHF 50.00 est facturé pour les enfants présentant un besoin particulier.

⁵ L'éventuel bon de garde est déduit du montant facturé aux parents. Les parents sont responsables de vérifier le montant du bon de garde sur le site internet adhoc www.kibon.ch.

⁶ Toute journée inscrite sera facturée; aucune déduction ne sera octroyée en cas d'absence de l'enfant.

⁷ Le conseil municipal fixe les émoluments de l'alinéa 2 par voie d'ordonnance.

Nouveau :

Art. 5 ¹ inchangé

² L'émolument pour une journée d'encadrement:

- a) des bébés de zéro à 18 mois est compris entre CHF 130.00 et 300.00
- b) des enfants de plus de 18 mois est compris entre CHF 100.00 et 220.00

³ inchangé

⁴ Un forfait journalier supplémentaire est facturé pour les enfants présentant un besoin particulier ; celui-ci est compris entre CHF 50.00 et CHF 70.00.

⁵ inchangé

⁶ inchangé

⁷ Le conseil municipal fixe les émoluments des alinéas 2 et 4 par voie d'ordonnance.

Mme [REDACTED] explique que le canton de Berne a adapté l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. A partir du 1^{er} août prochain, les bébés de 0 à 18 mois nécessitent un indice de 1.5 place au lieu de celui de 0 à 12 mois appliqué jusqu'à présent. Le canton a également adapté le montant des bons de garde à cette tranche d'âge. Il y a donc lieu d'adapter notre tarif (alinéa 2).

Le canton a également décidé d'augmenter le bon de garde octroyé pour les enfants à besoins particuliers à CHF 52.50. Si nous n'adaptions pas notre tarif également, les parents ne toucheraient plus de bon de garde. Comme pour les autres tarifs, il est proposé d'inclure une fourchette à l'alinéa 4, cela évitera de devoir modifier le règlement dès que le canton adapte le montant du bon de garde.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote.

Par vote à main levée, les ayants droit de vote présents approuvent, à l'unanimité, la modification du règlement d'organisation de la crèche.

5. PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ DE COMPTE RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION NACELLE POUR LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS LA SUZE

La parole est donnée à M. [REDACTED], Maire, pour la présentation de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un camion nacelle pour le corps des Sapeurs-pompiers La Suze.

M. [REDACTED] montre quelques photos du camion nacelle et présente le décompte suivant :



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Arrêté de compte

Achat camion nacelle du corps des SP La Suze

Crédit voté par l'assemblée municipale du 4.12.2023	117'500.00
Achat véhicule	117'500.00
TOTAL	117'500.00
Amélioration	0.00

Le décompte a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2026.

Le Président de l'Assemblée municipale remercie [REDACTED] pour la présentation de l'arrêté de compte et précise qu'il s'agit d'une information et que le point ne donne pas lieu à une votation puis ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au point suivant.

6. PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ DE COMPTE RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE LÉGER DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS LA SUZE

La parole est donnée à M. [REDACTED], Maire, pour la présentation de l'arrêté de compte relatif au remplacement d'un véhicule léger du corps des Sapeurs-pompiers La Suze.

M. [REDACTED] montre quelques photos du véhicule et présente le décompte suivant :



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Arrêté de compte

Remplacement véhicule léger du corps des SP La Suze

Crédit voté par l'assemblée municipale du 5.12.2022	115'000.00
Achat véhicule	56'290.00
Adaptation véhicule	51'199.90
TOTAL	107'489.90
Amélioration	7'510.10

M. [REDACTED] explique que ce véhicule est également utilisé pour les incendies de forêts.

Le décompte a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2026.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au point suivant.

7. DIVERS

Le Président ouvre le point des divers et donne la parole à Monsieur [REDACTED], Maire.

M. [REDACTED] a le plaisir d'annoncer, qu'après une période de trois années de travaux, le chantier de la maison de l'enfance est désormais achevé. Les aménagements extérieurs ont été finalisés au cours du printemps et divers équipements de jeux ont été installés. Ces réalisations ont suscité une entière satisfaction de la part des enseignants ainsi que de la crèche. Il est toutefois précisé que quelques détails mineurs restent à régler, de même que le solde de différents postes comptables, dont la liquidation nécessitera encore un certain délai. Il exprime sa sincère gratitude à Mme [REDACTED] pour le précieux soutien apporté tout au long du processus de construction, ainsi qu'aux membres de la commission de construction pour leur engagement, leur esprit d'équipe et leur persévérance. Bien que quelques séances restent encore à tenir avant la dissolution de la commission, il tient à les remercier d'ores et déjà pour l'ensemble du travail accompli depuis

le premier coup de pelle symbolique réalisé avec les enfants en juillet 2023. Il adresse également ses plus vifs remerciements à l'ensemble des corps de métier ayant contribué à la réalisation du chantier, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé à la concrétisation de ce projet. Leur investissement, leur expertise et leur engagement ont été déterminants pour mener ce projet à son terme.

M. [REDACTED] souhaite présenter l'état de certains dossiers en cours. En ce qui concerne le pavillon et l'installation du multisports, les projets sont en attente des conclusions d'une étude demandée par l'Office des eaux et des déchets (OED) par rapport à la zone de protection du puits. Cet office est venu nous trouver en début d'année car, à la suite des problèmes de perçage d'une poche d'eau à l'occasion de la construction du pont, il a constaté que cette zone de protection n'avait jamais été inscrite dans leurs documents malgré la mise en fonction du puits. Le problème maintenant est que nous ne pouvons plus réaliser de projets dans cette zone avant d'avoir le résultat d'une étude sur l'écoulement des eaux dans les strates géologiques. Cette eau est très pure et l'OED a souci par rapport à une éventuelle pollution. Il n'est pas possible de débiter des travaux avant d'avoir obtenu le résultat final de cette étude, qui a été confiée à l'université de Berne. Dès l'accord de l'OED, le Conseil municipal mettra les bouchées doubles pour faire avancer ces travaux. A noter que nous avons quand même reçu le permis pour le pavillon malgré cela et une subvention cantonale de CHF 96'000.00 est garantie. En ce qui concerne la place de jeux communale, celle-ci est également bloquée par rapport à l'étude hydraulique de l'OED. La proximité du puits pourrait compromettre sa réalisation et nécessite une révision du projet. Par rapport à l'abri de protection civile, une libération partielle de locaux été réalisée par les entreprises et sociétés concernées, il fallait de la place pour installer des lits. Enfin, en ce qui concerne le chauffage à distance, les premiers raccordements sont prévus pour avril 2027.

M. [REDACTED] constate que nous n'aurions jamais dû recevoir le permis de construire pour la Maison de l'Enfance en raison de la proximité du puits. Il avait compris que le captage de l'eau dans le puits serait abandonné.

M. [REDACTED] lui confirme que la maison de l'enfance se trouve à 8 mètres du puits alors que le multisports se trouve à 150 mètres. Si l'OED avait fait son travail correctement, nous n'aurions pas reçu le permis de construire. Il confirme également que le puits sera abandonné en 2036.

M. [REDACTED] explique qu'il y a un contrat avec le SESTER qui est encore valable dix ans, ensuite ce puits n'alimentera plus le syndicat. Par contre, nous pourrions toujours l'utiliser pour chauffer les bâtiments.

M. [REDACTED] estime que c'est une aberration d'abandonner ce puits.

M. [REDACTED] signale qu'il faudra être attentif avec le permis de construire pour le pavillon, qui est valable 3 ans ; s'il faut attendre l'abandon du puits, donc 10 années, l'autorisation ne sera plus valable et il faudra tout recommencer.

M. [REDACTED] lui répond qu'il faut être positif et que l'autorisation de l'OED va arriver prochainement. Si l'OED refuse, il faudra faire autrement avec les augmentations de prix y relatives.

Mme [REDACTED] demande où en est le projet de limiter les autres routes du village à 20 ou 30 km/h, par exemple à la suite de la Rue de la Gare, Sur le Brassiège.

M. [REDACTED] lui répond qu'il faut attendre la fin des travaux des CFF car des bus seront encore stationnés. Un enrobé sera ensuite refait ainsi que les marquages.

Mme [REDACTED] a lu dans la presse que des bus sont prévus en septembre et pour trois semaines. Elle imagine que cela sera plus long.

M. [REDACTED] lui répond que c'est l'information qui a été donnée par les CFF. Les informations plus précises viendront au fur et à mesure.

Mme [REDACTED] s'en étonne car à la base, il était prévu pour une durée de 12 à 18 mois. Elle demande quelle est la taille des bus qui seront stationnés.

M. [REDACTED] ne peut pas lui répondre.

Mme [REDACTED] demande s'il est prévu de refaire la route « Sur le Brassiège » après les travaux des CFF.

M. [REDACTED] lui répond que ce qui est endommagé sera refait, mais qu'il faudra attendre la fin des travaux des CFF pour faire un projet. On ne peut pas dire pour l'instant dans quel périmètre.

M. [REDACTED] précise que jusqu'en 2029, les gares et lignes de la vallée de Tavannes seront refaites à neuf. Les CFF ont mis une somme de côté pour la réfection de cette route. L'exécutif devra encore voir ce qu'il faut faire globalement, en intégrant les conduites d'eau et d'assainissement.

Mme [REDACTED] donne encore quelques précisions sur la route « Sur le Brassiège », notamment l'utilisation et les dégâts.

M. [REDACTED] estime que les CFF auront toujours besoin de bus car il y aura toujours des pannes sur le réseau. Il demande au Conseil municipal de ne pas mettre de radars la nuit car il estime que dans certaines zones on peut rouler plus vite de nuit.

- M. [REDACTED] demande si la réfection de la Rue Centrale est prévue car elle est en très mauvais état.
- M. [REDACTED] lui confirme qu'un rendez-vous avec des ingénieurs aura lieu encore cette semaine pour la présentation du projet de réfection.
- M. [REDACTED] demande des informations par rapport au bâtiment « Collège 31 » qui aurait bougé en raison des travaux du chauffage à distance.
- M. [REDACTED] confirme que le bâtiment a effectivement bougé de quelques millimètres mais il n'y a pas de risque d'effondrement. A titre de précaution, il a ordonné l'interdiction d'utilisation du bâtiment. Quand la dalle sera coulée, le bâtiment sera stabilisé.
- M. [REDACTED] signale que lors de la dernière assemblée, il était intervenu par rapport à la cheminée du bâtiment de la Bienna qui faisait du bruit continuellement. L'entreprise Alleima étant maintenant partie, le problème est résolu. Il demande néanmoins au Conseil municipal d'être attentif à ce problème si une nouvelle entreprise venait à s'implanter dans ce bâtiment.
- M. [REDACTED] demande si les problèmes rencontrés au bâtiment « Collège 31 » auront un impact sur le tarif du chauffage à distance.
- M. [REDACTED] lui confirme que non, c'est à la société d'absorber les coûts supplémentaires.
- M. [REDACTED] remercie la population pour sa participation à l'assemblée de ce soir et souhaite un bel été et de belles vacances à toutes et tous. Il convie les personnes présentes à un apéritif offert par la Municipalité.
- M. [REDACTED] souhaite également un bel été à toutes et tous et clôt l'assemblée.

L'Assemblée s'achève à 20h17.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

Le Vice-Secrétaire

[REDACTED]

[REDACTED]